

LE SYNDICAT MIXTE DU PORT DE DIEPPE

RECRUTE

1 AGENT SAISONNIER POUR L'ACTIVITE PECHE H/F

REF : SMPD/RH

Missions :

Le Port de Dieppe est géré par un Syndicat Mixte regroupant quatre collectivités : la Région Normandie, le Département de Seine Maritime, la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime et la Ville de Dieppe.

En tant qu'autorité portuaire, le Syndicat Mixte a vocation à gérer et développer le Port de Dieppe dans ses différentes composantes : commerce, transmanche, pêche, plaisance, réparation navale et maintenance pour l'éolien en mer.

Le SMPD compte aujourd'hui 110 agents dont l'activité est organisée autour de la Direction Générale avec :

- Des fonctions techniques comprenant 85 agents qui regroupent les services d'exploitation pour les activités (pêche, plaisance, commerce, transmanche, réparation navale, exploitation des ponts), les services de maintenance, les fonctions techniques d'appui à l'autorité portuaire programmation et conduite d'opérations, d'études techniques et maîtrise d'œuvre, informatique, de bathymétrie et suivi des ouvrages fixes.
- Des fonctions administratives qui regroupent des fonctions administratives d'appui à l'autorité portuaire dont le service des finances, des fonctions d'appui à la direction et le service des ressources humaines.

Pour l'activité pêche, il convient de compléter l'équipe par 1 agent saisonnier de maintenance et d'entretien à mi-temps pour 2 mois (juillet, août)

A cette fin, vous serez chargé, sous l'autorité du responsable exploitation de l'activité de la pêche :

- Assister les pêcheurs lors de la débarque des produits,
- Assurer l'entretien et le lavage des bacs au port de pêche,
- Assurer l'entretien courant du port de pêche.

Les candidatures sont reçues jusqu'au 28 avril 2017 par lettre motivée avec CV à :

**Monsieur le Président
Syndicat Mixte
du Port de Dieppe
24 quai du carénage
CS 40213
76 201 DIEPPE CEDEX
www.portdedieppe.fr
syndicatmixte@portdedieppe.fr**

**Renseignements auprès de
Christine Rocher
02 35 06 86 15**

Profil :

Aisance relationnelle, travail d'équipe,
Avoir une expérience professionnelle dans une activité portuaire,
Posséder le permis B.

Conditions d'emploi

- Emploi à mi-temps du 1^{er} juillet au 31 août 2017
- Agent non titulaire de droit public
- Cycle de travail à horaires du lundi au vendredi : 5H45 à 9H15